

**Plan d'action ministériel en réponse aux conclusions de l'audit et aux recommandations contenues dans le
Rapport 7 La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique du Rapport du vérificateur général du Canada — Automne 2015
Santé Canada – Mise à jour le 2 août 2016**

Introduction

Le Bureau du vérificateur général (BVG) a produit un rapport intitulé *La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique*, lequel a été inclus dans le Rapport du vérificateur général du Canada — Automne 2015.

La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada (SC) et la Régie de la santé des Premières Nations (RSPN) de la Colombie-Britannique (C.-B.) ont été les principaux acteurs de ce rapport, lequel a été planifié comme une étude et incluait également un audit.

L'étude avait pour objet d'informer le Parlement des efforts déployés par la RSPN et SC pour surmonter les obstacles structurels indiqués dans le Rapport Le point de la vérificatrice générale du Canada de juin 2011. L'audit visait à déterminer si la RSPN avait établi et mis en œuvre certains éléments du cadre de responsabilisation et de gouvernance.

Le rapport comporte une recommandation voulant que SC travaille avec la RSPN pour assurer la mise en œuvre d'un solide cadre de responsabilisation et de gouvernance et cinq recommandations à l'intention de la RSPN pour qu'elle s'attaque aux lacunes dans ses politiques relatives aux conflits d'intérêts, aux allégations d'inconduite, à la dotation et à la rémunération.

Recommandation du vérificateur général	Réponse	Mesures et délais	Bilan des progrès
Santé Canada doit travailler avec la Régie de la santé des Premières Nations (RSPN) pour s'assurer qu'un cadre solide de responsabilisation et de gouvernance est établi et mis en œuvre, cohérent aux exigences énoncées dans l'Accord-cadre tripartite.	Santé Canada s'attend à ce que toutes les exigences en matière de responsabilités et de gouvernance énoncées dans l'Accord-cadre tripartite et l'Accord de financement du Canada soient entièrement satisfaites. À ce jour, la RSPN est assidue pour fournir des produits livrables de qualité et en temps opportuns à Santé Canada par rapport à toutes ses obligations et à respecter les exigences en matière de responsabilités et de gouvernance énoncées dans l'Accord-cadre. Dans un esprit d'amélioration continue, l'intention de Santé Canada est de poursuivre la collaboration avec la RSPN afin d'atteindre les normes de gestion les plus élevées énoncées dans ses propres politiques. De plus, la RSPN et Santé Canada ont officiellement établi des processus afin de	Résultat visé : L'ajout d'une disposition officielle dans l'ordre du jour opérationnel de la haute direction en prévision d'une réunion annuelle entre le SMAP et le conseil de la DGSPNI/RSPN afin de discuter de responsabilisation et de gouvernance. Date d'achèvement prévue : Juin 2016	Dans les discussions avec la RSPN, une disposition a été ajoutée à l'ordre du jour de la haute direction de 2015-2016 intitulée <i>Vision et compréhension communes</i> afin d'inclure une réunion annuelle entre le SMAP et le conseil de la RSPN pour discuter de la gouvernance et de la responsabilisation. La première réunion a eu lieu le 4 février 2016 . Le programme <i>Vision et compréhension communes</i> de 2016-2017 comporte une priorité conjointe pour assurer la surveillance et le leadership en effectuant ce qui suit : 1. suivre les progrès des mesures prises en réponse à l'étude du BVG intitulée <i>Services aux Premières Nations : La création de la Régie de la santé en</i>

**Plan d'action ministériel en réponse aux conclusions de l'audit et aux recommandations contenues dans le
Rapport 7 La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique du Rapport du vérificateur général du Canada — Automne 2015
Santé Canada – Mise à jour le 2 août 2016**

Recommandation du vérificateur général	Réponse	Mesures et délais	Bilan des progrès
	<p>faire progresser les priorités conjointes, de surveiller le progrès dans la résolution des problèmes et travailler vers une amélioration continue. En réponse aux observations et recommandations du Bureau du vérificateur général, une disposition particulière sera comprise à l'ordre du jour opérationnel annuel de la haute direction (vision et compréhension communes) entre le sous-ministre adjoint principal (SMAP) de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) et le directeur général (DG) de la Régie de la santé des Premières Nations, qui structureront la réunion annuelle des SMA avec le conseil de la RSPN afin de discuter de responsabilités et de gouvernance.</p> <p>Santé Canada aidera également la RSPN à avoir accès à l'expertise du Ministère afin de finaliser l'élaboration et la mise en œuvre de son cadre de politique des ressources humaines.</p>	<p>Résultat visé : Le SMAP de la DGSPNI et le DG de la RSPN examineront le cadre stratégique des ressources humaines de la RSPN.</p> <p>Date d'achèvement prévue : Novembre 2017</p>	<p><i>Colombie-Britannique;</i></p> <p>2. transmettre l'information et l'expertise afin d'appuyer l'élaboration d'une exigence du BVG en faveur d'un plan de travail de la RSPN.</p> <p>La RSPN a remis au SMAP de la DGSPNI un exemplaire de son plan de travail qui décrit les conclusions du BVG ainsi que les stratégies envisagées par la RSPN afin d'aborder les recommandations et de revoir son cadre stratégique des ressources humaines. Le SMAP a examiné le plan de travail et a fourni des conseils et des suggestions à la RSPN le 15 février 2016. La RSPN a par la suite fait part à la DGSPNI de son plan de travail révisé et</p>

**Plan d'action ministériel en réponse aux conclusions de l'audit et aux recommandations contenues dans le
Rapport 7 La création de la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique du Rapport du vérificateur général du Canada — Automne 2015
Santé Canada – Mise à jour le 2 août 2016**

Recommandation du vérificateur général	Réponse	Mesures et délais	Bilan des progrès
			<p>mis à jour.</p> <p>La RSPN a mis à jour ses politiques en matière de conflit d'intérêts, de milieu de travail respectueux et de lanceurs d'alertes. Ces politiques ont été examinées et approuvées par le conseil de la RSPN.</p> <p>Les politiques sont disponibles dans la bibliothèque des politiques générales de la RSPN et ont été communiquées au SMAP de la DGSPNI.</p>